



## Informations Le Moutoux

### 1. Le mot du maire

Les médias nous font part quotidiennement de leur lot de catastrophes, d'accidents, de faits divers plus ou moins sordides et épouvantables, de conséquences du dérèglement climatique, des pandémies, de conflits armés comme celui qui oppose la Russie à l'Ukraine, etc... Il y a de quoi désespérer de la nature humaine et de se laisser aller au pessimisme. Faut-il en rester là ?

Était-on plus heureux avant ? Chacun a sa réponse et son point de vue. Nous étions certainement plus insouciants car moins dépendant de nos téléphones portables. Il y avait plus de repères dans nos vies, plus de certitudes, moins de médias, plus d'envie d'égaliser voire de dépasser par le mérite nos maîtres, plus de tolérance, moins de violences de toutes sortes, plus de respect de la personne.

Ceci étant dit, il faut continuer à tracer notre sillon et surtout rester soi-même, conserver nos valeurs et les faire partager. Dans notre commune, continuons à nous voir lors de manifestations et à autres occasions. Rappelons-nous du Moutoux il y a une dizaine d'année avec ses lignes électriques aériennes et ses « toiles d'araignées » au centre du village, ses ouvrages enfouis et cachés par la végétation comme le Four des Canadiens et le Réservoir, sa décharge qui était alors un dépôt d'ordures de toutes sortes... Nous avons avancé et amélioré notre cadre de vie. Et bien, continuons.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes vœux pour 2023 de santé et de bien être personnel.

Jacques HUGON

## 2. Les 100 ans de Madame Hélène SASSARD



Samedi 29 octobre 2022, Madame Hélène SASSARD était accueillie dans la salle de la mairie à l'occasion de son centième anniversaire. Elle était accompagnée de son fils Jacques, de sa famille et d'habitants du village. Le maire a salué le parcours de Madame Hélène SASSARD qui a connu les gouvernements de la III<sup>e</sup> République, le gouvernement provisoire, la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République, 14 présidents de la République, traversé la Seconde Guerre mondiale et les différentes phases de notre société comme l'arrivée de l'électricité, l'eau courante, l'automobile, l'avion, etc.

Madame Hélène SASSARD est née le 18 octobre 1922 à MIRIBEL, dans l'Ain. Ses parents étaient restaurateurs à LYON. Sa famille s'établit au MOUTOUX, chemin de la Racine et son père fait les transformations nécessaires à la création d'un hôtel-restaurant (l'hôtel des Sapins). L'établissement est fréquenté principalement par une clientèle parisienne et sert de cabine téléphonique (le 23 à Saint-Germain). À l'époque, l'automobile de Monsieur CHABROL, son père, fait sensation. Madame Hélène SASSARD effectue sa scolarité à l'école du MOUTOUX, puis dans un établissement tenu par des sœurs à PONTARLIER. Elle manifeste alors son goût pour la peinture. Elle s'intéresse à l'archéologie et participe à des fouilles sur un site gallo-romain à SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE. En 1964, elle épouse Monsieur Simon SASSARD qu'elle a connu à l'école du village. Puis Jacques est né. Jusqu'en 2019, le Moutoux reste sa résidence principale. Elle participe aux diverses manifestations de son village. Elle vit désormais dans un studio près de VERSAILLES, tout près de son fils.

### **3. Le repas des soixantenaires et plus**



Dimanche 11 décembre, le repas des soixantenaires et plus a réuni 15 personnes ce qui constitue un encouragement pour l'équipe municipale à continuer dans cette voie. Le repas très apprécié s'est déroulé dans une excellente ambiance.

### **4. Marche du 4 septembre**



Dimanche 4 septembre, l'association « Les Joyeux de la Fresse » a organisé une marche partant du Four des Canadiens du Moutoux pour passer par les Nans, la ferme de Monthury, les Petits Nans puis retour au Four des Canadiens du Moutoux. Le temps a été de la partie et l'association a été au rendez-vous en particulier pour la logistique. Plus de 100 marcheurs ont découvert les ours des Nans et la ferme de Monthury. Le moment de convivialité au Four des Canadiens a permis à tous les marcheurs et non marcheurs de se restaurer et de se refaire une « santé ».

## 5. Délestage électrique

Dans le cadre du contexte énergétique actuel, le plan national de délestage électrique pourrait être mis en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage à la saison hivernale.

Le délestage est une coupure d'électricité programmée de 2 h soit dans le créneau horaire 8h – 13h soit entre 18h et 20h.

La mairie sera prévenue la veille à 17h par la préfecture d'un délestage concernant la commune.

Dès connaissance par la mairie du délestage programmé, l'information sera diffusée à la population par SMS et doublée par un autre moyen sous la responsabilité du maire et des adjoints.

## 6. Règles d'urbanisme

Il est rappelé que tout projet d'aménagement ou de construction doit faire l'objet d'une demande en mairie. L'instruction des demandes est effectuée par les Services de l'État de la Direction Départementale du Territoire. Les délais d'instruction étant de 1 mois pour une déclaration de travaux et de 2 mois pour un permis de construire, il est nécessaire de tenir compte de ces délais avant un éventuel commencement de travaux.

Le maire signe les documents d'urbanisme (acceptation ou refus) au nom de l'État.

## 7. Artifices de divertissement et articles pyrotechniques

Pour de multiples raisons et en particulier la prévention de troubles à la sécurité et à la tranquillité publique pour la période de fin d'année, le Préfet du Jura a, par arrêté n° 39.2022.12.13.00001 du 13 décembre 2022, **interdit la vente, l'acquisition et l'utilisation d'artifices de divertissement et des articles de pyrotechniques du 14 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus dans toutes les communes du département du Jura.**

## 8. Ordures ménagères



Le panneau mis en place devant l'aire de stockage des bacs collectifs gris précise qu'ils ne doivent recevoir que des sacs d'ordures ménagères. L'aspirateur est à déposer à la déchetterie de Champagnole.

